

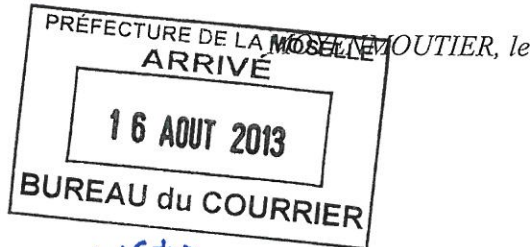


DÉPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

**MAIRIE
DE
MOYENMOUTIER**

Objet :



DREAL
DREAL LORRAINE
27 AOUT 2013
SCESDD

MONSIEUR LE PREFET DE LA REGION
LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE
9 Place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX

Arrêté DREAL F04113P0070
Site PEAUDOUCE à MOYENMOUTIER
Examen au cas par cas
Recours administratif gracieux

Moyenmoutier, le 9 août 2013,

Monsieur le Préfet de Région,

Par arrêté cité en référence, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a soumis notre projet d'aménagement de l'ancien site industriel Peaudouce à Moyenmoutier à la réalisation d'une étude d'impact dans la mesure où nous ne sommes pas en mesure d'apporter d'éléments relatifs à un engagement de l'ancien industriel à dépolluer.

Nous sommes néanmoins en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

- La Ville de Moyenmoutier travaille depuis plusieurs années avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, maître d'ouvrage de la démolition et du désamiantage de l'ancienne usine. L'action de l'EPFL a permis une dépollution du site.
- L'ancien exploitant Peaudouce (Groupe SCA) a mandaté le bureau d'études EnvirEauSol (Parc d'activités du Pays d'Erstein – 9 Rue de Nairobi – 67150 Erstein) afin de réaliser une étude sur les traces de pollutions résiduelles qui pourraient être présentes sur le site.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous remerciant d'avance de la considération que vous porterez à notre requête,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de ma haute considération.



Le Maire

Pascal GUY